



Reparation d'un rideau de fer vetuste

Par **CZS**, le **21/12/2009** à **08:20**

Bonjour,rnrnrnJ'ai un bail commercial pour un local me servant de boutique. L'accès à ce magasin est constitué de 2 portes vitrées ainsi que d'un rideau métallique.rnrnLorsque j'ai pris ce local il y a 7 ans, la grille était déjà vétuste. A présent, elle se bloque régulièrement lorsque je veux la monter ou la descendre. rnrnQui doit prendre en charge la réparation ou même le changement de cette grille, le locataire ou le bailleur ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **21/12/2009** à **09:46**

[fluo]ADIL DU 06rn5 Rue du Congrèsrn06100 Nicern04 93 98 77 57[/fluo]rnrnBonjour, j'ai bien peur que ça ne soit à votre charge (réparation locative), contactez l'Association ADIL à Nice, ils confirmeront ou non ma réponse, bonne journée à vous.

Par **aie mac**, le **21/12/2009** à **13:05**

bonjourrn[citation]J'ai un **bail commercial** pour un local me servant de boutique. L'accès à ce magasin est constitué de 2 portes vitrées ainsi que d'un rideau métallique. [/citation]rnla réponse vous sera donnée par votre bail, seul document opposable dans votre cas de figure.